



Le point sur vos modes de transport à partir du 11 mai 2020

Les mesures présentées ci-dessous sont applicables à partir du 11 mai. Elles seront amenées à évoluer en fonction des règles sanitaires prises par le gouvernement.

Les informations sont mises à jour quotidiennement sur yelo-larochelle.fr



EN BUS

L'offre du réseau de bus Yélo change à compter de ce lundi 11 mai en raison du déconfinement.

Le réseau de bus conserve son amplitude horaire normale :

lignes ILLICO : 15' de fréquence du lundi au samedi

lignes 6-7-11-13 : 30' de fréquence du lundi au samedi

ligne 8 : 15' de fréquence en heures de pointes et 30' en heures creuses du lundi au vendredi et 30' le samedi

ligne 16 : 6 aller/retour du lundi au vendredi

lignes 10-12-14-15-17-18-19-20-21 : offre normale

lignes de nuit : elles ne circulent pas

lignes du dimanche : offre normale, y compris les jours fériés

Circuits scolaires de semaine : En fonction de la reprise effective des cours dans les établissements scolaires, certains circuits pourraient être rétablis. Les modalités seront publiées sur le site Yélo.

Transport à la Demande TAD Reprise de l'offre normale à partir du 11 mai avec un nombre limité avec maximum 2 personnes par véhicule.

MESURES SPÉCIALES

- monter dans le bus par la porte arrière • pas de vente à bord • port du masque obligatoire
- à bord des bus, le conducteur reste isolé et protégé • se désinfecter les mains
- éternuer dans son coude



ENGAGÉ À VOS CÔTÉS

Tous les véhicules sont désinfectés et nettoyés au moins une fois par jour.

Un **formulaire** est mis en place pour toute demande de remboursement ou de report d'abonnement bus. Rendez-vous sur www.yelo-formulaire-covid19.fr

QUELS SONT LES MOYENS POUR ACHETER UN TITRE DE TRANSPORT ?

Les tickets unitaires sont disponibles dans nos points de vente habituels : la liste est consultable sur yelo-larochelle.fr rubrique "tarifs", liste des points de vente.

Pensez aussi à l'application mobile Yélo : exceptionnellement, le ticket unitaire y est à 1€ !



vous transporte...

yelo-larochelle.fr

Communauté
d'Agglomération de
La Rochelle





Le point sur vos modes de transport à partir du 11 mai 2020



À VÉLO

Les vélos en libre-service sont disponibles avec de **nouveaux vélos à assistance électrique**.

Pour louer un vélo vous devez utiliser votre carte Yélo avec abonnement libre-service vélo, ou vous rendre à la Maison de la Mobilité pour souscrire un abonnement. Pour un usage occasionnel vous pouvez acheter en ligne sur le site Yélo ou sur l'appli Yélo un abonnement 2 ou 7 jours. Attention : l'application Freebike par Yélo indiquée sur les vélos à assistance électrique n'est pas encore active.

Pour la location en longue durée, les contrats en cours sont prolongés gratuitement durant le mois de mai. Pour toute nouvelle souscription de location vélo en libre-service ou en longue durée, rendez-vous à la Maison de la Mobilité à compter du 11 mai.

MESURES SPÉCIALES

se désinfecter les mains • désinfecter les poignées avant et après chaque utilisation

ENGAGÉ À VOS CÔTÉS

Vélo longue durée : les contrats de location en cours sont prolongés gratuitement durant le mois de mai.
Libre-service vélo : la première demi-heure de location d'un vélo à assistance électrique est gratuite.
Les stations sont nettoyées régulièrement.



AVEC ISIGO - transport PMR

L'offre est assurée normalement.

MESURES SPÉCIALES

• pas de vente à bord • port du masque obligatoire • le conducteur reste protégé

ENGAGÉ À VOS CÔTÉS

Tous les véhicules sont désinfectés et nettoyés au moins une fois par jour.
Pour votre sécurité, le nombre de passagers est limité à 2 personnes.
Un **formulaire** est mis en place pour toute demande de remboursement ou de report d'abonnement.
Rendez-vous sur **www.yelo-formulaire-covid19.fr**



vous transporte...

yelo-larochelle.fr

Communauté
d'Agglomération de
La Rochelle





Le point sur vos modes de transport à partir du 11 mai 2020



EN LIBRE-SERVICE YÉLOMOBILE

Les voitures en libre-service fonctionnent normalement.

MESURES SPÉCIALES

- port du masque obligatoire • désinfecter les commandes/volant avant et après chaque utilisation
- ne pas utiliser la climatisation et aérer en baissant les fenêtres • se désinfecter les mains • éternuer dans son coude • ne rien laisser dans la voiture

ENGAGÉ À VOS CÔTÉS

Le parc de véhicules est désinfecté au quotidien.
Après chaque location, le véhicule est inaccessible pendant une heure.
L'offre "soignant/aidant" est prolongée jusqu'à la rentrée de septembre.



LES P+R (PARC-RELAIS)

Les P+R Jean Moulin, Illico Greffières, Beaulieu, Illico Vieljeux et Saint-Rogatien fonctionnent gratuitement. Attention : prévoir un titre de transport pour le bus.

MESURES SPÉCIALES

- pour prendre le bus : monter dans le bus par la porte arrière • acheter au préalable son titre de transport • pas de vente à bord • port du masque obligatoire • le conducteur reste isolé et protégé
- se désinfecter les mains • éternuer dans son coude

ENGAGÉ À VOS CÔTÉS

Les places de stationnement dans les P+R sont gratuitement ouvertes aux usagers Yélo. Toutes les caisses automatiques des P+R sont hors service : pensez à prévoir en amont un titre de transport pour la correspondance en bus. Un formulaire est mis en place pour toute demande de remboursement ou de report d'abonnement. Rendez-vous sur www.yelo-formulaire-covid19.fr



YÉLO LA NUIT

Ce service est momentanément interrompu.



vous transporte...

yelo-larochelle.fr

Communauté
d'Agglomération de
La Rochelle





Le point sur vos modes de transport à partir du 11 mai 2020



EN BATEAUX

La vente des titres de transport à bord est assurée !

Passeur : fonctionne tous les jours de 7h30 à 20h00 en mai.

Bus de Mer : fonctionne exclusivement les week-ends. Départ Vieux-Port : de 10h00 à 19h00 (départ toutes les heures sauf 13h00). Départ Minimes : de 10h30 à 19h30 (départ toutes les heures sauf 13h30).

Pour le week-end de l'Ascension, le Bus de Mer fonctionnera du jeudi au dimanche avec ces mêmes horaires. Possibilité de payer par carte bancaire à bord.

MESURES SPÉCIALES

- appoint pour l'achat des titres de transport impératif • port du masque obligatoire
- les passagers attendent sur le quai en respectant les mesures de distanciation.

ENGAGÉ À VOS CÔTÉS

Pour votre sécurité, le nombre de passagers à bord est limité pendant la traversée.

Passeur : 12 personnes maximum et **Bus de mer** : 25 personnes maximum.

Tous les bateaux sont désinfectés et nettoyés au moins une fois par jour. Un **formulaire** est mis en place pour toute demande de remboursement ou de report d'abonnement.

Rendez-vous sur www.yelo-formulaire-covid19.fr



ACCUEIL

La Maison de la Mobilité réouvrira ses portes à partir du 11 mai 2020 du lundi au vendredi de 7h30 à 19h00 et le samedi de 8h00 à 18h30. La centrale téléphonique reste disponible du lundi au vendredi de 7h30 à 19h00 et le samedi de 8h30 à 18h30  **0 810 17 18 17** Service 0,06 € / min + prix appel

MESURES SPÉCIALES

- porte du masque obligatoire • respect des mesures de distanciation indiquées sur place
- nombre de personnes limité à 6 en simultané à l'intérieur de la Maison de la Mobilité

ENGAGÉ À VOS CÔTÉS

La centrale téléphonique Yélo est joignable du lundi au vendredi de 7h30 à 19h00 et le samedi de 8h30 à 18h30.



vous transporte...

yelo-larochelle.fr

Communauté
d'Agglomération de
La Rochelle 